

16 ans, et je crois que le moment est venu de verser une allocation à tout garçon ou à toute fille qui poursuit ses études, au delà de l'âge prescrit par la loi pour le versement de l'allocation familiale.

Tels sont les points que je voulais établir à l'égard des allocations familiales et de la clause visant la résidence pour les versements au titre de la sécurité de la vieillesse. Nous reviendrons sur d'autres aspects du problème.

M. Patterson: Monsieur le président, un des inconvénients de siéger dans ce coin-ci...

Une voix: Il y en a beaucoup.

M. Patterson: ...c'est, je crois, que nous sommes plus ou moins au delà du champ visuel du président. Depuis que je me suis levé pour la première fois cet après-midi, d'autres députés m'ont coupé l'herbe sous le pied.

Une voix: Asseyez-vous.

M. Patterson: Néanmoins, je prendrai deux ou trois minutes pour parler de divers sujets qui ont trait aux crédits. J'avais l'impression que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social désirait vivement faire adopter ses crédits aussi rapidement que possible.

M. Knowles: C'était hier.

M. Patterson: Cependant, lorsqu'il a participé au débat cet après-midi, j'ai pensé qu'il invitait à un prolongement de la discussion, car certaines de ses remarques n'étaient pas de nature à apaiser les sentiments de certains d'entre nous, ici, et nous rendre de bien bonne humeur.

Entre autres choses, il a déclaré qu'il n'avait pas d'excuses à présenter au sujet des dispositions qui sont actuellement prises en faveur des vieux citoyens du Canada. Je ne crois pas que nous demandions des excuses. Nous sommes tous parfaitement disposés à reconnaître la valeur des dispositions actuelles et nous ne voulons pas minimiser ce fait le moins du monde. Il a également dit qu'au Canada,—je crois que c'est le sens de sa déclaration,—nous traitons mieux nos vieux citoyens que tout autre pays au monde.

Je ne crois pas que ce soit la bonne façon de juger la situation. Je ne crois pas qu'on doive le mesurer par ce que font les autres. Il me semble que nous devrions nous demander si c'est tout ce que nous sommes capables de faire au Canada. Avec toutes nos richesses, notre capacité de production et toutes les bonnes choses dont nous profitons, est-ce vraiment tout ce que nous sommes en mesure de faire pour nos citoyens âgés?

Il me semble que si nous devons considérer la chose de ce point de vue, nous serions

obligés d'admettre que nous devrions pouvoir faire mieux, que les autres nations soient disposées à agir de même ou non. Nous ne demandons pas, je le répète, des excuses, mais qu'on reconnaisse le devoir constant du Gouvernement à l'égard de nos concitoyens âgés. On constate, évidemment, qu'aujourd'hui, la valeur du dollar est de beaucoup moindre que ce qu'elle était il y a quelques années, et je suis donc d'avis que nous aurions toute raison de proposer au ministre, au ministère et au Gouvernement de relever le taux des pensions au moins au niveau de ce qu'elles valaient en dollars au moment de leur institution.

L'autre idée qui me vient à propos des prestations au titre de la sécurité de la vieillesse, a déjà été mentionnée ce soir par un ou deux députés. Je pense à l'admissibilité des bénéficiaires des prestations de sécurité à recevoir cet argent même s'ils résident en dehors du pays. Je crois avoir consigné il y a quelque temps au compte rendu la lettre que m'avait écrite un homme âgé qui vivait au Canada depuis 40 ans et plus. Il avait fait sa part ici. Il a vécu ici et dépensé son argent au pays. Mais maintenant, à la fin de ses jours,—et il ne lui en reste peut-être pas beaucoup car il est très âgé,—cet homme veut rentrer en Angleterre pour achever ses jours chez des parents. En raison des règlements actuels, il ne peut se retrouver parmi les siens, au déclin de sa vie. Je propose qu'on examine de nouveau cette question. Peut-être est-elle déjà à l'étude: en ce cas, j'espère qu'on prendra une décision favorable.

Tandis que j'y suis, je voudrais dire quelques mots de nos sympathiques amis, les aveugles. Comme certains autres députés, peut-être la plupart, j'ai reçu un grand nombre de communications me priant d'appuyer la requête des aveugles, qui demandent qu'on leur accorde des allocations pour défrayer les services d'un guide. Nous savons que les aveugles ont des frais spéciaux de ce côté-là. Je pense qu'il suffit de porter la chose à l'attention du ministre et de le prier d'étudier la requête avec sympathie. Ce serait pour eux d'un grand secours et nous indiquerions ainsi que nous nous intéressons à leur sort et que nous voulons faire de notre mieux pour leur venir en aide.

Comme le ministre l'a dit, tous les membres de la Chambre se préoccupent du bien-être de tous ces gens qui reçoivent actuellement divers genres d'allocations. Quoiqu'en ait dit le ministre cet après-midi, je crois qu'il voudrait encore faire un peu plus pour eux. Nous nous contentons donc de lui soumettre ces questions, le priant de les étudier sérieusement et avec bienveillance.